



PRÉFET

DE LA LOIRE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC N°SPM 01/2026

Liberté
Égalité
Fraternité

(L.181-10-1 du code de l'environnement)

Installations classées pour la protection de l'environnement
Demande d'autorisation environnementale présentée par la société VALFOREZ
Commune de SURY-LE-COMTAL

Date, objet et conduite de la consultation : est soumise à consultation du public au titre de l'article L181-10-1 du code de l'environnement, la demande d'autorisation environnementale, présentée par la société VALFOREZ en vue de l'installation de stockage de déchets inertes avec une installation de recyclage situé lieu-dit 'les Appens' à SURY LE COMTAL. Ce projet est soumis à évaluation environnementale au titre de la rubrique n°2760-3 de la nomenclature des ICPE, avec un rayon d'affichage de 1 km incluant la commune de BONSON

La consultation, d'une durée de trois mois, aura lieu :

du lundi 15 juin à 9h au mardi 15 septembre 2026 à 17h inclus.

Elle sera conduite par Madame Gisèle LAMOTTE commissaire enquêtrice titulaire, et Madame Joyce CHETOT commissaire enquêtrice suppléante, désignées par la présidente du Tribunal administratif de Lyon en date du 10 octobre 2025,

Composition et consultation du dossier : Dès le début de la consultation, le dossier de demande d'autorisation environnementale sera consultable sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7332/> et depuis le site internet des services de l'Etat dans la Loire : www.loire.gouv.fr (rubrique "Action de l'Etat -Environnement-ICPE- Les dossiers en cours d'instruction dans la Loire").

La commune de BONSON disposera d'une version du dossier en format numérique (clé USB), Toute personne pourra demander à consulter ce dossier sur support papier à la mairie de SURY-LE-COMTAL, place de l'Hôtel de Ville, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Un poste informatique dédié à la consultation sera installé dans les locaux de la mairie.

Tout au long de la consultation, seront rendus publics sur le site Internet dédié à la consultation mentionné ci-dessus, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation dont l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut, l'information relative à l'absence d'avis émis dans les délais requis. Seront également rendus publics le mémoire en réponse du pétitionnaire à l'avis de l'autorité environnementale s'il est produit en cours de consultation, les éventuelles informations complémentaires transmises par le pétitionnaire ainsi que les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis, observations et propositions du public.

Des renseignements relatifs au projet pourront être demandés auprès de Monsieur Frédéric RILLIOT, Chef du service environnement, COLAS FRANCE – TERRITOIRE SUD EST, Direction QHSE, par courriel : frederic.rilliot@colas.com

Modalités de participation du public : Pendant la durée de la consultation, des observations pourront être formulées sur le registre papier ouvert en mairie de SURY-LE-COMTAL, sur le registre dématérialisé disponible sur le site dédié à la consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/7332/> par courrier électronique à l'adresse suivante : consultation-du-public-7332@registre-dematerialise.fr ainsi que par courrier postal simple adressé à l'attention de : Madame LAMOTTE, commissaire enquêtrice pour le projet Valforez, mairie de SURY-LE-COMTAL place de l'Hôtel de Ville 42450 SURY-LE-COMTAL.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé.

Les observations et propositions remises par écrit ou formulées oralement à la commissaire enquêtrice ou adressées par voie postale seront consignées par la commissaire enquêtrice sur le site dédié à la consultation.

La commissaire enquêtrice organisera deux réunions publiques en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux questions des participants :

- réunion d'ouverture : **le lundi 29 juin 2026 de 18h à 20h.**

- réunion de clôture : **le mercredi 9 septembre 2026 de 18h à 20h.**

Lieu : POLE ASSOCIATIF Jacques CLAVIER

1C rue des Grands Jardins

42450 SURY-LE-COMTAL

Les comptes-rendus de ces réunions seront consultables sur le site dédié à la consultation.

La commissaire enquêtrice se tiendra à disposition du public pour recueillir ses observations lors des deux permanences tenues en mairie de SURY-LE-COMTAL :

- **vendredi 10 juillet 2026 de 9h à 12h.**

- **mardi 1er septembre 2026 de 13h30 à 16h30.**

A l'issue de la consultation du public : La commissaire enquêtrice rendra public, sur le site dédié à la consultation, son rapport, assorti des conclusions motivées dans un délai de trois semaines suivant la fin de la consultation. Le rapport et les conclusions seront consultables pendant un an sur le site de la préfecture de la Loire ainsi que sur le site de la consultation.

Monsieur le Préfet de la Loire est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions, ou pour prendre le cas échéant la décision de refus.